



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## routes départementales

Question écrite n° 101590

### Texte de la question

M. Nicolas Sansu interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le transport routier sur la RD 926 et ses conséquences pour les habitants de Neuvy-sur-Barangeon (18). Depuis 2007, le transit national et international des poids lourds s'est intensifié sur l'axe Vierzon-Neuvy-Gien et Vierzon-Neuvy-Gien pour rejoindre l'est de la France. Les derniers comptages révèlent que le trafic est en constante augmentation pour atteindre 800 camions jour en semaine sur l'axe D 926 et près de 300 camions qui empruntent l'axe D 944, soit près de 1 200 camions jour qui se croisent dans la commune de Neuvy-sur-Barangeon. Les conséquences pour les usagers se traduisent par une insécurité routière permanente, ainsi que des désagréments pour les habitations traversées (nombreuses fissures relevées, tremblements des murs, etc.). La colère des habitants, constitués en association, a permis la mobilisation des collectivités locales concernées (Neuvy-sur-Barangeon, la Chapelle d'Angillon, conseil départemental, etc.), et des services de l'État pour trouver une solution. Les nombreuses mesures mises en œuvre n'ont pas permis de diminuer ni même maintenir le trafic : chicanes, radars fixes discriminants, radars pédagogiques, et prochainement ralentissement de la vitesse à 70km/h. Les raisons de sécurité, l'état de la voie, ainsi que l'intérêt des habitants de la commune de Neuvy-sur-Barangeon commandent de détourner le trafic poids lourd de la D 926 vers un autre itinéraire. En effet, les mesures de dissuasion ont atteint leur limite, c'est la raison pour laquelle l'itinéraire de délestage doit être privilégié par les autorités. S'agissant d'un transit national et international, et après l'abandon de l'écotaxe, le député souhaiterait connaître les intentions de l'État pour imposer aux poids lourds le contournement de la D 926.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Sansu](#)

**Circonscription :** Cher (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101590

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 décembre 2016](#), page 10495

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)